POLITIQUE, LITTERATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. Gaultier, Javaud, Milon, et Mile Niverlet, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-3. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.

4 — 11 — — Express.

4 — 11 — matin, Express-Poste.

9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 8 heures 2 minut. matin, Omnibus. Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut, soir, Express.

11 — 51 — matin, Omnibus.

6 — 6 — sois, Omnibus.

9 — 11 — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut, matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 "
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans une correspondance particulière, publiée par le Moniteur:

Les affaires de Chine viennent d'entrer dans une phase nouvelle. Les hauts commissaires de France et d'Angleterre, après avoir organisé une administration à Canton et y avoir assuré l'ordre, ont résolu de s'adresser directement à la cour de Pékin et de faire parvenir au siège même du gouvernement impérial des notes, où leurs réclamations seraient formulées. En faisant part de cette détermination aux plénipotentiaires de Russie et des Etats-Unis, lord Elgin et le baron Gros les ont, en outre, invités à s'associer à la démarche qu'ils allaient tenter auprès du gouvernement chinois. Ceux-ci ont accueilli avec empressement la proposition de leurs collègues de France et d'Angleterre et ont rédigé deux notes qui, remises collectivement avec celles des puissances occidentales, produiront, il faut l'espérer, un effet décisif sur l'esprit de l'empereur et sur celui de ses ministres. Ces quatre documents ont été confiés à deux secrétaires des missions anglaise et française, qui se rendent à Shang-Hai par le paquebot qui doit quitter Hong-Kong aujourd'hui on demain; ils sont adressés au gouverneur général des deux hiangs, pour qu'il les fasse parvenir à Pékin. Les quatre plénipotentiaires anglais, russe. américain et français se rendront eux-mêmes à Shang-Hai avant la fin de mars, et ce ne sera guère qu'à cette époque qu'il sera possible de connaître le résultat probable de la démarche simultanée des quatre représentants.

Toutes les précautions sont prises, en attendant, par les commandants en chef des forces alliées pour prévenir toute cause de désordre dans la ville de Canton, pendant qu'elle restera en gage dans les mains des alliés. Les hauts commissaires, craignant même que des difficultés internationales ne vinssent à surgir, par suite de la protection dont les consuls étrangers croiraient devoir couvrir quelques uns de leurs nationaux, aventuriers de la pire espèce, trop disposés à exploiter en ce moment la soumission craintive de la population chinoise, ont décidé que,

dans la ville en état de siége, aucun établissement consulaire ne serait admis pendant l'occupation. La douane de Canton a été, en conséquence, transférée à Wampoa, petite ville située à une lieue audessous de la capitale, et qui peut en être considérée comme le port, puisque ce n'est que jusque-la que les gros bâtiments de commerce étrangers viennent mouiller.

Une solennité populaire, bien digne de fixer l'attention publique, a provoqué naguère une manifestation nouvelle de ces vives et profondes sympathies dont le témoignage arrive fréquemment à l'Empereur, et que le gouvernement recueille avec soin, parce qu'elles s'adressent autant à nos institutions actuelles qu'à la famille impériale. Nous voulons parler de la distribution des médailles de Sainte-Hélène récemment faite, sur tous les points de la France, aux vieux débris de nos grandes armées. Rien n'a manqué de ce qui pouvait donner à cette

patriotique cérémonie son caractère à la fois viril et touchant, et la mise en scène n'a pas été nécessaire là où se trouvaient naturellement évoqués les plus glorieux souvenirs de notre histoire. Le théatre devient singulièrement majestueux, fût-il au sein de nos plus humbles villages, quand c'est un soldat d'Austerlitz ou de Wagram qui en franchit les gradins, et les réflexions se font d'elles-mêmes s'il arrive, comme il est arrivé, que le fils décoré devant Sébastopol attache la-nouvelle médaille sur la poitrine de son père survivant de la campagne de Russie. La dernière volonté de l'empereur Napoléon I'r accomplie par l'empereur Napoléon III, n'estce pas là d'ailleurs tout un enseignement? Ceux qui assistaient à ces distributions, imposantes dans leur simplicité, ont saisi à coup-sûr toute la portée de ces leçons d'autant plus frappantes qu'elles se dégagent sans effort du simple rapprochement des noms et des faits. Ils ont compris qu'à cette fête, où ils étaient conviés comme témoins ou comme acteurs, il ne s'agissait pas seulement de rappeler un passé militaire dont la France a pourtant bien le droit d'être fiere, mais encore de renouer one tradition nationale et dynastique, une tradition toute libérale,

à prendre ce mot dans un sens plus vrai que celui qu'on y attache quelque fois. Ils se sont souvenus à bon droit de Marengo et d'Iéna; mais ils n'ont pas oublié non plus le Code clvil et cet ensemble d'institutions où respire le véritable esprit de la France, où se résument toutes les aspirations légitimes, tous les principes vitaux de 1789, irrévocablement acquis à nos lois comme à nos mœurs. C'est la ce qui explique, aussi bien que le souvenir des batailles, l'émotion profonde des assistants, et ces cris d'enthousiasme où étaient confondus le nom du Testateur, léguant à ses compagnons de gloire sa dérnière pensée, et celui de l'Exécuteur testamentaire raffermissant l'ordre social ébranlé, sans rien sacrifier des conditions en dehors desquelles la société ne saurait plus exister.— Havas.

Nous avons des nouvelles d'Alger, du 30 mars, « Il y a quelques jours, dit l'Akhbar, les troupes de la garnison d'Alger sont parties pour la plaine, et la milice, comme il arrive toojours en pareil cas,

a pris le service de la place. Ce départ de nos braves soldats est motivé par les travaux qu'ils vont exécuter sur les routes, pour améliorer celles qui existent et pour en créer de nouvelles. L'intention de M. le maréchal-gouverneur est, dit-on, d'établir les troupes, autant que possible, par bataillons a proximité de leurs chantiers. M. le maréchal Randon a prescrit les mesures d'hygiène les plus minutieuses et les plus propres à assurer la santé des travailleurs.

» On assure que la division Renaud sera plus spécialement employée aux travaux du chemin de fer d'Alger à Blidah, section d'Alger à l'Harrach. On attend d'un jour à l'autre l'autorisation de donner le premier coup de pioche. Tout est prêt pour la mise à l'œuvre, et peut-être l'inauguration de cette entreprise, à laquelle chacun de nous voudra assister pour y croire, sera-t-elle célébrée par une fête publique?

» Du reste, le calme le plus profond règne dans tonte l'Algérie : le pays est parfaitement tranquille; la Kabylie ne donne lieu à aucune plainte sérieuse, » Les Kabyles viennent en foule sur nos marchés

COTELLEUEE

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

al trains the trans of Suite.) of me many column

IX. — LE POSTE DES ÉLÈVES.

Le logement commun ou poste des élèves, réduit enfumé, grand tout au plus comme deux cabines d'officier, est généralement situé à tribord dans l'entrepont, entre le carré de l'état-major et l'espace réservé au vestiaire de l'équipage.

Les cabines étant plus ou moins étroites suivant le rang du navire, la dimension des postes ne peut être évaluée que par comparaison. Celui de la Thétis, frégate de soixante bouches à feu, avait douze pieds de long, cinq de haut, huit de large et dix habitants.

Une ouverture circulaire d'un pied de diamètre au plus, y répandait une clarté douteuse; une table de chêne en occupait le centre; des armoires de chêne en faisaient le tour. Quelques pliants en toile à voile, un buffet de sapin et des caissons grossiers en étaient les meubles.

En l'au de grâce 1830, le poste de la Thétis se distinguait par son confortable.

J'étais alors, moi douzième, l'un des élèves de la Dryade, dont le poste, absolument dénué d'armoires, était constamment encombré par nos douze grosses malles juxta-posées. Chacun de nous ne jurait que par sa malle qui lui servait tour-à-tour d'armoire, de commode, descauseuse et de lit de repos.

J'ai expérimenté alors qu'on dort, on ne peut mieux, sur le dos convexe d'une malle, dont les traverses vous meurtrissent les reins. Il suffit pour cela d'avoir fait un quart de nuit, de s'être levé à quatre ou cinq heures du matin pour assister au lavage, d'avoir passé le reste de la matinée en corvée à fond de cale, dans la chaloupe ou dans la hune, et de s'être trouvé à quelques exercices.

Il est vrai que j'ai connu aussi des élèves qui, sans être somnambules, dormaient en marchand.

L'antre obscur que nous venons de décrire, est l'unique domicile et lieu de refuge des élèves. Ils y prennent leurs repas, ils y fout leurs calculs nautiques; ils y recoivent leurs visiteurs : ils y couchent bien entendu.

La nuit on y pend des hamacs qui sont decrochés avant le lever du soleil; la lampe est, en vertu du règlement, éteinte dès huit heures du soir; — rien de cela n'est précisément agréable, mais à l'âge des élèves, on ne songe guère au bien-être matériel. D'ailleurs l'on savait bien que la plus belle des professions avait un rude noviciat, et l'on s'est laissé conter tant de choses étonnantes des gardes marines d'autrefois et des aspirants de l'Empire qu'on ne ressent qu'un désir, celui de marcher sur

Heureux temps! oserions-nous dire malgré la peinture que nous avons entreprise, malgré les douleurs de Charles de Pierremont et les farces d'Emile Fargeolles, heureux temps!

La vie maritime est encore toute rose, on attend avec impatience sa première tempête, on croit apercevoir un pirate dans chaque voile qui paraît à l'horizon et l'on fait ses premièrs quarts en songeant à l'épaulette étoilée de vice-amiral. On rit encore de tout, excepté d'être traité en petit garçon, aussi on trouve toujours que les officiers manquent d'égards envers vous; l'amour-propre reçoit ainsi la première blessure.

En somme, l'existence est fort tolérable, pourvu qu'on vive en bonne intelligence.

C'était assez notre habitude à bord de la Dryade où j'oubliai bien vite les dissensions intestines de l'Aigrette. C'était aussi la règle à bord de la Brillante, où Jules Renaud se trouvait fort heureux, malgre ses regrets de ne point faire partie de l'expédition d'Alger.

Pendant les premiers mois que Charles avait passés sur la *Thétis*, il n'avait pas à se plaindre : les anciens du poste, élèves de première classe, sur le point d'être et les tiennent constamment bien approvisionnés. Les routes sont aussi sûres pour nos soldats et pour nos colons que celles des environs d'Alger. On dirait qu'il y a un siècle que les Kabyles sont soumis. »

EXTÉRIEUR.

Toscane. - Le Moniteur Toscan annonce que S. A. R. le comte de Syracuse est arrivé le 19 mars à Florence; il est logé à l'hôtel de la Victoire.

La garnison autrichienne à Boulogne est augmentée, et il paraît qu'elle doit l'être encore, s'il est vrai, comme on le dit, qu'on doit construire à Forli des forts, afin d'avoir une communication par la Toscane et par Ancône, et pour tenir en respect les populations des Légations.

Amérique. — Une nouvelle lutte a eu lieu dans la chambre d'assemblée de New-York, entre deux membres : l'un d'eux, M. Chatfield, a été arrêté par le sergent d'armes.

Le navire Adriatic, qui avait échappé aux autotés françaises de Marseille, est arrivé à Savannah.

- Des brouillards épais ont régné près de New-York. Il y a eu plusieurs accidents sérieux de bateaux à vapeur, sans que cependant on ait eu à déplorer la mort de beaucoup de personnes.

-Jacob Carroll, du Texas, est le fermier le plus considérable des Etats-Unis. Il possède 250,000 acres de terre. Sa plantation centrale en contient 8,000. Le colonel Carroll a dans ses immenses pâturages environ 1,000 chevaux et mules, 1,000 têtes de bétail, 600 pourceaux, 300 étalons espagnols; 56 machines à filer, etc.—Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit de Galatz, le 18 mars : « La débâcle du Danube a enfin commencé, et il va lieu de croire qu'elle n'occasionera aucun accident aux bâtiments mouillés à Galatz. La température s'était beaucoup adoucie depuis le commencent du mois, et l'épaisseur de la croûte de glace qui convrait le fleuve, a diminué peu à peu pen-dant quinze jours de dégel. Ce n'est donc pas une crue subite des eaux qui a déterminé la rupture, en produisant des efforts violents dont les conséquences eussent été redoutables; mais c'est le simple mouvement du courant qui a entraîné les masses de glace lorsque, réduites dans leur épaisseur et ayant perdu la plus grande partie de leur densité, elles n'ont plus offert de résistance.

» La position occupée par les bâtiments français est d'ailleurs bien protégée par une pointe que la rive du fleuve projette au-dessus d'eux, et pendant que le courant de la débache atteint au milieu du fleuve une vitesse de deux ou trois nœuds, ces batiments restent entourés par un banc de glaces im-mobile qui leur sert de défense.

» Après cet hiver exceptionnellement froid, et le Danube ayant gelé plus profondément que depuis plusieurs années, les hommes pratiques du pays annonçaient une débâcle très-périlleuse. Ils assurent maintenant que la manière dont elle se passe n'ôte pas tout fondement à leurs appréhensions, parce qu'elle a lieu dans les circonstances les plus favora-

bles, sans crue des eaux, après un dégel prolongé, et alors que la glace a perdu toute consistance. Il y a lieu de croire cependant qu'il y avait beaucoup d'exagération dans leurs menaces, et qu'en prenant la précaution de s'amarrer solidement à terre et de s'entourer de quelques défenses, on peut passer l'hiver au quai de Galatz.

» L'écoulement complet des glaces durera assez longtemps, et il n'est pas probable que la navigation

puisse reprendre avant la fin du mois.

» L'aviso à vapeur de la marine impériale l'Averne, doit se rendre à Soulina dès que cela sera possible. Le printemps est une époque de mouvement pour le commerce du Danube. Les bâtiments portent leurs chargements, et d'autres viennent chercher les grains restant de la dernière récolte. Le capitaine du port et le chef pilote de Soulina ont encore été changés récemment; il est à craindre, cependant, que la police de ce port ne laisse encore beaucoup à

» Par suite de la sècheresse qui a régné dans ces contrées, comme partout en Europe, les eaux du Danube sont très-basses, et s'il ne survient pas de pluie au printemps, la fonte des neiges, qui ne sont pas tombées en grande quantité cette année, ne suffira pas à élever le niveau autant que d'habitude. »

Conformément aux instructions de M. le ministre de la guerre, les généraux commandant les divisions et les subdivisions militaires viennent de donner des ordres pour que les colonels des régiments placés sous leur commandement prescrivent à leurs chefs de musique de rechercher dans les auteurs, soit anciens, soit modernes, des morceaux écrits spécialement pour les cérémonies religieuses ou fanèbres, et de les arranger pour leur musique. Le caractère de celle-ci sera de la sorte toujours approprié au lieu et à la circonstance.

- Le musée central d'Alger vient de faire deux nouvelles et importantes acquisitions. C'est, dans l'ordre chronologique, une colonne d'onyx calcaire avec son chapiteau (environ 3 mètres de hauteur), envoyée de Tlemcen par les soins de M. Majorei préfet d'Oran; ces précieux échantillons de l'art arabe à sa belle époque proviennent de Mansoura. C'est ensuite un bas-relief en marbre blanc, trouvé dans les ruines de Carthage, et dont M. Léon Roche, consul-général à Tunis, fait hommage au musée de l'Algérie. Ce morceau, qui appartient à la plus belle époque de l'art romain, contient quatre personnages, dont trois adultes d'une hauteur de 0,77 cent. Ce sont, en procédant de gauche à droite, une femme admirablement drapée, abritant sous son manteau un enfant qui tient à la main le parazonium, glaive avec son ceinturon; un guerrier armé de toutes pièces et un esclave. Ce bas-relief, haut de 0,98 cent. et large de 1 mèt. 13 cent., présente un champ en retraite de 11 cent. 1/2 sur les bords supérieur et inférieur. La finesse des détails fait supposer qu'il était scellé dans un soubassement à portée de la vue. Le musée central a reçu, en outre, de Tunis, un autre petit bas-relief en marbre, deux têtes en marbre, deux pierres tumulaires puniques, une petite statue et deux fragments de mosaïque, envoyés par M. Alphonse Rousseau, premier drogman de la légation et consulat-général de France à Tunis.

On lit dans le Journal de Saint-Nazaire:

« Le capitaine Olivier, qui commande le Créole; venu de Port-au-Prince, a pris le commandement de ce navire, par suite du décès de son capitaine. M. Olivier était comme second à bord. Ce navire a aussi perdu trois hommes de son équipage, emportés par la fièvre jaune, qui sévissait avec violence dans la colonie; de plus, deux hommes ont déserté

» Le capitaine Olivier rapporte, qu'étant en mer, un jeune homme de Port-au-Prince sortit tout-a-coup d'une cachette où il s'était blotti, se présenta devant lui et lui raconta que, malfraité par ses parents et ayant le plus grand désir de voir la France, il n'avait trouvé rien de mienx à faire que de s'embarquer et se cacher. Il finit en lui disant qu'il ferait tont ce qu'il commanderait, et qu'il ne demandait pas mieux que de travailler comme matelot; ce qu'il fit immédiatement. »

- Le dernier numéro du Monde illustré, du 3 avril 1858, contient les gravures et les articles

Texte. Courrier de Paris, par André. - Le maréchal Pélissier, par Mac Vernoll. — Statue élevée à la reine Isabelle, par Mac Vernoll. — Arrivée du maréchal Canrobert à Nancy, par Léo de Bernard, — Gare de Genève, par Maxime Vauvert. — Un coup d'œil aux environs de Madras, par P. Gentil. — L'Ordre de Malte, par de Barthélemy. — Inauguration du chemin de ser de Lyon à Genève, par Léo de Bernard. - Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Le bois de Vincennes, par François Lacour. — L'église Saint-Isaac, par Carl Hermann. — Théâtre de Marseille, par Ch. Naimis. — Une visite au Jardin des Plantes, par L. A. Bourguin. — Théâtres, par Ch. Monselet.—Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Châteaudon, par Fulgeuce Girard. — Sépulture de la reine Kuchwar et du prince d'Oude, par C. H. - Fenilleton: le capitaine Richard, par Alexandre Dumas.

GRAVURES. Portrait du maréchal Pélissier. Statue de S. M. Isabelle, reine d'Espagne. — Rue de la Vieille-Chine, à Canton. — Entrée solennelle du maréchal Canrobert à Nancy. - Gare de Genève : cour et bâtiments industriels. — Arrivée du convoi de Paris dans la gare de Genève. - Genève, le jour de l'inauguration du chemin de fer de Lyon. —Eglise Saint-Isaac, à Saint-Pétersbourg.—Théâtre de Marseille: Les Gardes forestiers. — Château vicomtal de Châteaudun. — Sépulture de la reine et du prince d'Oude. - Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boolevard des Italiens.

Le Monde illustré se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On écrit de la frontière de Bosnie, le 20 mars, que les rajahs de la province sont peu contents des stipulations d'Azis-Pacha. Lorsque les délégués des chrétiens revinrent dans leurs villages, de Tusla, où ils avaient signé ces stipulations, et qu'on connut les résultats, les rajahs de plusieurs nakias se réunirent en grandes masses, et déjà quelques

nommés enseignes, - traitaient avec bouté leurs jeunes camarades; - l'on sait déjà que Montaix et Sergette n'étaient pas d'humeur désagréable. Ils aimaient à s'amuser. La mélancolie sentimentale de Charles ne les attirait pas; ils préféraient la compagnie des lurons fieffés, des viveurs .- Ils avaient le travers de leur âge. Enfin , s'ils trouvaient gentil de faire des farces, ils n'en faisaient pour leur, part que de très-inoffensives.

Jamais ils n'auraient imaginé des tours pendables comme ceux du facétieux Emile Fargeolles.

Sergette sut désolé d'apprendre la mort de la mère Barbachu, encore qu'il n'eût été que simple spectateur des exploits du vétéran. Montaix lui-même se reprocha très-vivement d'avoir lancé une potée d'eau à la défunte

Mais le personnel du poste de la Thétis venait de se renouveler presque entièrement. Emile Fargeolles et six de ses compères et compagnons, parmi lesquels nous citerons Bertaut, leur ancien à tous, remplaçaient les élèves de première classe promus au grade d'enseigne.

Or les nouveaux embarqués, impliqués pour la plupart dans l'affaire du roulier, ou dans celle des Barbachu ou encore dans d'autres méchantes aventures que l'on ne saurait raconter qu'en latin : - « Le latin , dans les mots , brave l'honnêteté; » - ces messieurs, disons-nous, étaient rigoureusement consignés à bord pour tout le temps que la frégate passerait à Toulon.

L'amiral préfet maritime l'avait ainsi ordonné par mesure de prudence et pour mettre un terme à des scandales sans cesse renaissants.

Du reste, à défaut de cette consigne, une seconde force majeure eut retenu à bord Fargeolles et ses compagnons : leurs créanciers avaient fait mettre arrêt sur leurs appointements; plus d'argent, plus de crédit, impossibilité complète de louer une chambre garnie. L'histoire tragique de Barbe Barbachu avait mis en émoi toutes les logeuses de la ville, qui en profitèrent pour augmenter le prix de leurs loyers.

Alors, suivant l'usage, une foule d'innocents pâtirent pour les coupables. Aucun élève de marine ne put parvenir de fort longtemps à se loger à un prix abordable. L'affluence des étrangers qu'attirait à Toulon l'expédition d'Afrique rendit toutes les hôtesses intraitables envers les aiguillettes maritimes : - autre conséquence des farces d'Emile Fargeollès.

Il fallait donc absolument vivre à bord ; il fallait aussi trouver le moyen de s'y amuser; et comment vivre ou s'amuser sans farces?

Montaix, jusque-là si pacifique, attacha le grelot; il avait tellement peur de redevenir le plastron de Fargeolles, qu'il se hâta d'attaquer Pierremont. Il évoqua tous les odieux souvenirs des plus mauvais jours du vaisseau-

Et alors, dans le poste de la Thétis, dans ce quadri-

latère de douze pieds sur huit, recommença la persécu-

- Mademoiselle Fistau; Monsieur Sensible; le petit Caton; Charles-le-Pudique; Charles-le-Langoureux; le tendre Charles; le frère à Mimi; le petit à maman, etc.

Chacune de ces nominations indique le |texte d'une phrase, d'une tirade, d'une apostrophe, d'une conver-

Charles fuyait sur le pont, s'occupait activement de son service, tâchait de rester insensible en apparence à ces provocations continuelles.

Son calme, son sang-froid, sa douceur ne désarmaient point Fargeolles.

Ses réparties souvent fines, toujours sensées ne déridaient personne.

L'ironie, du reste, n'était pas dans la tournure de son esprit. Quiconque manie trop bien cette arme cruelle on appelle l'ironie ne saurait être complètement bon. Il arrive toujours un moment où le moqueur habile sacrifie son meilleur ami au plaisir de lancer un trait. L'ironie et l'injure déguisée sous une forme plus ou moins attique, elle n'est forte que par la pointe et blesse plus profondement.

Le moqueur, variété particulière du farceur, ne vaut guère mieux que lui.

(La suite au prochain numero.)

bandes étaient en marche sur Tusla; mais ils s'en retournèrent chez eux, soit à cause du mauvais temps, soit parce que des commerçants parvinrent à les dissuader de leur entreprise. Jusqu'au 12, il parut à Tusla divers groupes de six à huit individus pour porter plainte contre les spahis et les fermiers. Ils demandèrent aussi que les arriérés de la Tretina (impôt du tiers) et de la dîme ne fussent pas exigés par les voies d'exécution ordinaire; mais qu'on donnât un délai de quelques années pour les payer. Nécessairement Azis-Pacha consentit à ces arrangements. Mais on peut prévoir d'avance que les Turcs des villages éloignés de Tusla s'inquièteront peu de cette stipulation. - Havas.

Londres, 5 avril. - M. de Persigny a été invité par la Reine à passer deux jours au château de Windsor. S. Exc., qui est partie aujourd'hui, ne sera de retour à Londres que mercredi.

Les nouvelles de New-York sont du 25 mars. Le bill du Kansas a été voté par le sénat avec quelques amendements.

Les céréales sont en baisse. - Havas,

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

TROISIÈME CONCOURS.

La France littéraire décernera, au mois d'octobre 1858, aux meilleurs travaux qui lui aurout été adressés, rue de Puzy, 29, à Lyon, d'ici le 1er septembre prochain, et d'après l'ordre où ces travaux aurout été classés par le comité de cette publication, divers premiers prix composés d'un ou plusieurs beaux volumes, et cinquante autres prix d'un volume chacun.

Les sujets proposés sont :

1º Prose, un récit du foyer, chronique locale, tradition historique, trait de dévouement, acte d'héroïsme, biographie d'une célébrité, d'un beau caractère;

2º Poésie, une fable, ou un conte, ou allégorie, ou récit en vers renfermant une moralité.

Un seul ouvrage, tant en prose qu'en vers, pourra

être couronné pour chaque concurrent. Les ouvrages en prose n'excèderont pas de 4 à 8 pages, et les ouvrages en vers, de 30 à 60 vers.

Chaque ouvrage portera une apigraphe, répétée sur un billet cacheté et renfermant le nom et l'a-

dresse de l'auteur. Les pièces couronnées seront insérées avec des réflexions dans la France littéraire, puis imprimées séparément en deux volumes, un pour la prose, l'autre pour la poésie.

Le directeur, ADRIEN PELADAN.

ARBONDISSEMENT DE BAUGÉ. (MAINE-ET-LOIRE).

ADJUDICATION.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Baugé prévient MM. les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à l'hôtel de la Sous-Préfecture,

le mardi 20 avril 1858, à midi, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, au rabais et en un seul lot, des travaox de pavages à établir sur 192 mètres de longueur dans la traverse de la ville de Baugé, entre la route impériale nº 138 et la porte du Chamboisseau, chemin de grande communication no 10.

On pourra prendre communication du devis et cahier des charges au secrétariat de la Sous-Préfecture de Baugé, tous les jours, le dimanche excepté.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC CONCERNANT LES ÉCHANTILLONS EXPÉDIÉS PAR LA POSTE.

Le public est prévenu qu'à dater du 1er avril prochain, et en exécution d'une décision du ministre des finances en date du 4 mars dernier, les échantillons de marchandises présentés dans les bureaux de poste devront, pour être expédiés, réunir les conditions suivantes:

1º Ne pas dépasser le poids de 300 grammes;

2º Ne pas avoir, sur aucune de leurs faces (hauteur, longueur on largeur, que dimension supérieure à 25 centimètres;

3º Enfin, porter sur leur suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Il est en même temps rappelé au public que les échantillons ne sont admis à profiter du tarif à prix réduits, qui leur est spécialement applicable, qu'au-tant qu'ils ont été préalablement affranchis et disposés en paquets dont le contenu puisse être facilement vérifié.

Lorsque les échantillons ont été expédiés sans affranchissement ou en paquets dont la vérification ne peut être effectuée, ils sont taxés au prix du tarif

S'ils ont été affranchis en timbres-postes, et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance de l'affranchissement.

Sont maintenues les dispositions antérieures des lois et règlements qui interdisent d'insérer dans un échantillon ni lettre, ni note ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu, ni valeurs au porteur, espèces monnayées, matières d'or ou d'argent, bijoux, diamants et autres objets

Sont également maintenues les dispositions qui excluent du service des postes les échantillons composés d'objets soumis aux droits de donane ou d'octroi, et ceux qui sont de nature à détériorer ou à salir les correspondances, on à en compromettre la sureté. Au nombre de ces objets sont particulièrement compris les liquides, les viandes, les volailles, le gibier, la charcuterie et les matières grasses ou susceptibles de se liquéfier.

Pour extrait : Le directeur des postes de Saumur, LE CONIAC.

M. SICARD, CHIRURGIEN DENTISTE, SUCCESSEUT de M. CAZEAUX, à Tours, informe le public qu'il sera régulièrement à Saumur, le 15 de tous les (191)mois, hotel Budan.

PATE DE REGNAULD AINÉ.

Son efficacité contre les rhume, catarrhe, enrouement, grippe et irritations de poitrine, est prouvée par trente-neuf années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composi-

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINE, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts: à Paris, rue Caumartin, 45; et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'étranger.

Les PERLES D'ETHER du docteur CLERTAN, qui ont mérité l'approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848, sont souveraines contre les migraines, les crampes d'es-tomac et toutes les maladies nerveuses. Les avantages de ce nouveau mode d'administrer l'éther sont indiqués dans l'instruction qui est jointe à chaque flacon de perles. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Pâte pectorale de REGNALT (127)AINÉ.

Marché de Naumur du 3 Avril.

Froment (hec. de 77 k.)	14 56	Graine de colza de lin 27 _
Seigle	9 60	Amandes en coques
Orge	9 20	(l'hectolitre) . ——
Avoine (entrée)		— cassées (30 k) 78 —
Fèves		Vin rouge des Cot., -
C. F. O. LO. By Love L. C.		compris le'fût,
- rouges	28 80	1 * choix 1837. —
Cire jaune (30 kil) . 2	25 -	- 2° (a) 100 90 -
	45 —	
- de lin	50 -	— de Bourgueil - 430 —
	24 90	Vin blane des Cot.,
Luzerne	60 _	$\begin{bmatrix} -2^{\circ} & -3 & -30 & $
Graine de trefle de luzerne	20 -	- ordinaire
(a) Prix du commerce.		TO THE RESIDENCE OF THE PARTY O

BOURSE DU 3 AVRIL. 5 p. 0/0 baisse 13 cent. - Ferme à 69 55. 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme a 93 00. BOURSE DU 5 AVRIL.

3 p 0/0 hausse 13 cent. — Ferme à 69 50. 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 00.

P. GODET , propriétaire - gérant,

Concédé à MM. SAINT-PAUL et Cie (Union financière et industrielle, rue St-Arnaud, nº 8). ON SOUSCRIT, A SAUMUR, CHEZ MM. LOUVET, TROUILLARD ET Cie.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION.

Les Obligations sont remboursables à 225 francs en 30 années.

Elles produisent un intérêt annuel de 9 francs, payables par semestre les 1er janvier et 1er juillet, et donnent droit à un tirage de lots de 125,000 francs, qui aura lieu le 1er mai de chaque année.

Les porteurs d'Obligations jouissent immédiatement du privilége des lots, sans attendre la libération complète. Le tirage de 1858 aura lieu le 1ex mai prochain, et les tirages d'Obligations remboursables à 225 francs commenceront le 1er novembre prochain, pour être continués les 1er mai et 1er novembre de chaque année, jusqu'au 1er mai 1888.

L'émission a été faite au prix de 205 francs. — Il reste à verser sur les Obligations 52 francs 35 centimes pour solde payables au Trésor public, le 1° juillet Les intérêts sont payables au Trésor public, par semestre, les 1° janvier et 1° juillet de chaque année.

Ces Obligations sont, comme la rente, exemptes de droits de mutation et d'impôts. prochain.

MM. SAINT-PAUL et Cie se chargent de faire, sans aucun droit de commission, le versement pour les détenteurs de titres qui, à l'échéance, leur enverront les

titres et la somme à payer.

Ils se chargent également, sans commission, du paiement par anticipation du terme non échu contre la remise d'un titre entièrement libéré. Ils reçoivent gratuitement en dépôt, dans leur caisse, contre des récépissés nominatifs, les titres qui leur sont remis à cet effet, et se chargent du reconvrement

des intérêts afférents aux obligations qui leur sont déposées. Les personnes qui désirent acheter ces Obligations devront s'adresser à MM. Louver, Trouilland et Cio, et verser entre leurs mains le prix des Obligations

La somme qu'elles doivent verser, doit être calculée sur le prix de ces Obligations, coté à la Bourse de Paris, la veille du jour où elles adressent leurs fonds. qu'elles désirent acheter.

Du prix porté au conts coté, il y a à déduire la somme de 52 francs 35 centimes, qui sera à payer le 1er juillet prochain. Si donc, le cours est à 200 francs, par exemple, c'est 147 francs 65 centimes à payer par chaque Obligation. Par le retour du courrier qui leur aura apporté le récépissé de versement, MM. SAINT-PAUL et Cie enverront les Obligations, sans aucun droit de courtage, nl commission, et contre remboursement des simples frais de port.

Etude de Mº BEAUREPAIRE, avoué à Saumur (successeur de M. Jahan).

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribonal civil de Saumur, le vingt-sept mars 1858, enregistré et signifié,

Il résulte que M. Théodore-René Rossignol, negociant, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, a été nommé conseil judiciaire de M. Auguste Bury, propriétaire à la Touche, commune de Distré.

two imp and Pour extrait,

(192)

BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

UNE BELLE FERME,

Appelée

LA CROIX-BLANCHE,

Située commune d'Allonnes,

A peu de distance de ce bourg, D'une contenance de 18 hectares

5 ares 20 centiares. S'adresser, pour traiter, à M° DE-NIAU, notaire à Allounes, ou à M. Bonnemère - Targé, propriétaire à Saumur, dépositaires des plans. (193)

A bon marché.

UN PRESSOIR EN BOIS, A Vis

S'adresser à M. Bodin, avoné, rue d'Orléans, 66, à Saumur.

M. De CESPEDES, FUMISTE,

Vient de se fixer à Saumur, où il compte rester quelque temps. Il se charge d'empêcher de famer, toutes cheminées, quelles que soient leur construction et leur position. Il construit aussi des calorifères, des fourneaux économiques et de lessive, etc., etc.

Il n'exige de paiement qu'après parfaite réussite.

Il est logé, quai de Limoges, chez Mme venve Renaud, aubergiste. (195)

MI OD WITH SHE Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, située rue de la Petite-Douve, nº 10, à Saumur.

S'adresser à M. Beaurepaire, (139)

A VENDRE

Deux jolis CHIENS bassets, à jamhes droites, chassant parfaitement le lièvre et le lapin.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de Me POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

WINCHNIDERE En totalité ou en détail, LA BELLE PROPRIÉTÉ

, DU PRIEURE DE MERON

Sise en les communes de Méron et de Montreuil-Bellay.

Consistant en :

1º Une jolie maison de maîtres, vastes servitudes, cour et jardin avec eau vive, bâtiments de fermier et d'exploi-

2º Soixante-sept hectares de terre en grandes pièces et en parfait état de culture :

3º Deux hectares 87 ares de vigne; 4º Quatre hectares 60 ares de pré

5º Et quarante-cinq hectares de bois renfermes de fossés.

Les terres sont pour la majeure partie de première qualité, propres à toutes les productions agricoles.

Les bois sont très-giboyeux et offrent une chasse agréable, surtout aux

La vente aura lieu en la maison, à Méron, le dimanche 11 avril 1858, à

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à MM. Emile BERTRAND et Chevallier-Prou, à Chinon, ou Me Poynor, notaire à Montreuil-(158)

THE THE ME Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à Me Duterme, notaire ou à M. Linacier, à Saumur. (646)

UNE MAISON Vaste et commode,

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-

S'adresser à M. le capitaine Guior.

Plusieurs belles montres vitrées, couleur chêne; cinquante beaux tiroirs, même couleur, avec poignées en cuivre; trois beaux comptoirs en chêne; six mètres de rayons sur trois mètres de hauteur, garnis de tiroirs par le bas. Tous ces objets sont en très-bon état et seront vendus trèsbon marchés

S'adresser à M. Drouard, rue de la Tonnelle. (167)

Etude de Me LEROUX, notaire à Saumur.

WIE TO BE DE OU A LOUER

Une PROPRIÈTE, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de Mme HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Done, ou audit Me LEROUX. (684)

AWENDERE Au pair,

SIX ACTIONS de l'ex-société Préau, Vrignault et Cio. Avec faculté d'accepter les statuts

de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

AUX FABRIQUES de FRANCE Rue St-Jean, 6 et 8, Saumur, NOUVEAUTES ET TOILES.

On demande un BON EMPLOYÉ

MALADIES NERVEUSES De l'estomac et des intestins.

Un rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1849, constate que les personnes atteintes de ces maladies et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appetit revenir et la constipation disparaître par l'emploi des PASTILLES ou de la POUDRE DE CHARBON VÉGÉTAL-MÉDICAL DU DOCTEUR BELLOC, dont l'usage n'a jamais d'inconvénients.

Il faut s'assurer que les boîtes et flacons portent le cachet et la signature Belloc.

Dépôt: à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Saumur, chez M. Dami-(125)



PONNADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-AGE.

Cette pommade est composée de plantes hygieniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHAL-MIN, ce remède infaillible était em-ployé par nos belles châtelaines du moyen-åge, pour conserver, jusqu'à l'àge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir

en s'en servant journellement. Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40.—Dépôt à Saumur, chez M. Balzeau, et chez M. Pissor, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. - PRIX DU POT : 3 FR.

La belle découverte faite par M. Dumont, phon à Cambray, dans sa Pommade anti-darteuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DAR-TRES, TRIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAI-SONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers. phie Menière.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrismes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, tombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central : pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Augers chez M. Menière, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE-DAMICOURT, pharmacien. (162)

Le bitume rend imperméables tous les corps qu'il pénètre, et il les préserve du feu et de l'humidité. Les propriétés incontestables de durée et d'économie du carton bitumé l'ont fait adopter par bitumé de 2 côtés, centimes. les ministères, les gares de chenins de fer, les usines, les forges, par un grand nombre d'administrations, pour les fermes-modèles du gouvernement et pour le camp de

Cette huile, employée seule à chaud d'un côté. blanc une teinte de vieux chêne et une au moyen d'un pinceau, donne au bois U centimes. dureté métallique; elle le préserve de la piqure des insectes et le conserve indéfiniment. Prix : 75 c. le kil.

A Lyon, rue de Puzy, 23. A Reims, place du Palais, 2. MAISONS }

HUILE PEYRAT.

(196)

Le mètre.

bitume

Fonds commun trimestriel.

A. BRUNEAU, rue de Ménars, 6. Trimestre de mai, juin et juillet.

Réunir en des mains loyales et intelligentes les capitaux que leur isolement on leur éloignement du centre des affaires rend impuissants; Les concentrer en quantités assez considérables pour mettre à l'abri de toutes

MAISON A PARIS:

Rue du Mail, 27, et rue Saint-Pierre-Montmartre, 7.

chances aléatoires les opérations qu'ils sont appelés à faire fructifier;

Grouper, par suite d'études spéciales, les chiffres et renseignements qui sont de nature à fixer la valeur réelle des titres se négociant chaque jour, valeur que la spéculation exagère trop souvent;

Permettre à chaque capitaliste, par suite de la faculté du remboursement intégral TOUS LES TROIS MOIS des sommes versées, de faire un placement de courte durée, qui ne peut qu'être avantageux; Telles sont les causes qui recommandent ces placements à la faveur des capi-

talistes et des détenteurs de titres.

Nous soumettons au public les conditions de notre souscription, et nous avons la confiance qu'il répondra à notre appel.

L'OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION AUX OPERATIONS DU 2º TRIMESTRE 1858 A LIEU A PARTIR DU 25 MARS. Adresser les fonds, titres et valeurs, par lettres chargées, Messageries ou Chemins de fer, à M. BRUNEAU, banquier, propriétaire

et directeur du MESSAGER DE LA BOURSE, rue de Ménars, nº 6, à Paris. Pour tous renseignements, écrire à l'Administration du Journal.